

Contrat & Charte Natura 2000



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques



Ce que dit le
SAGE

Abouissement de la démarche Natura 2000 : prescription M7 du PAGD, p 51.

« Le dispositif Natura 2000 vient renforcer le cadre de gestion mis en place par les programmes publics de restauration/entretien des cours d'eau et zones humides, sur les différents bassins versants du SAGE. C'est un facteur déterminant pour l'amélioration de la coordination de la gestion de ces milieux, qui permet de dégager des voies de financement supplémentaires, via la signature de contrats Natura 2000 avec les propriétaires fonciers ».

En quoi consiste la démarche Natura 2000 ?

Une démarche à grande échelle :

Natura 2000 en Europe et en France :

Avec les enjeux environnementaux et la préoccupation de la sauvegarde de la biodiversité, deux directives ont été mises en place en 1979 et 1992, par l'Union Européenne. La directive « oiseau », qui vise la protection de près de 181 espèces menacées, et la directive « Habitats, Faune, Flore », qui établit un cadre de conservation, et répertorie aujourd'hui 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dites d'intérêt communautaire. On dénombre en France 1753 sites (380 sites « oiseaux » et 1360 sites « habitats », ce qui représente 12.5% du territoire.

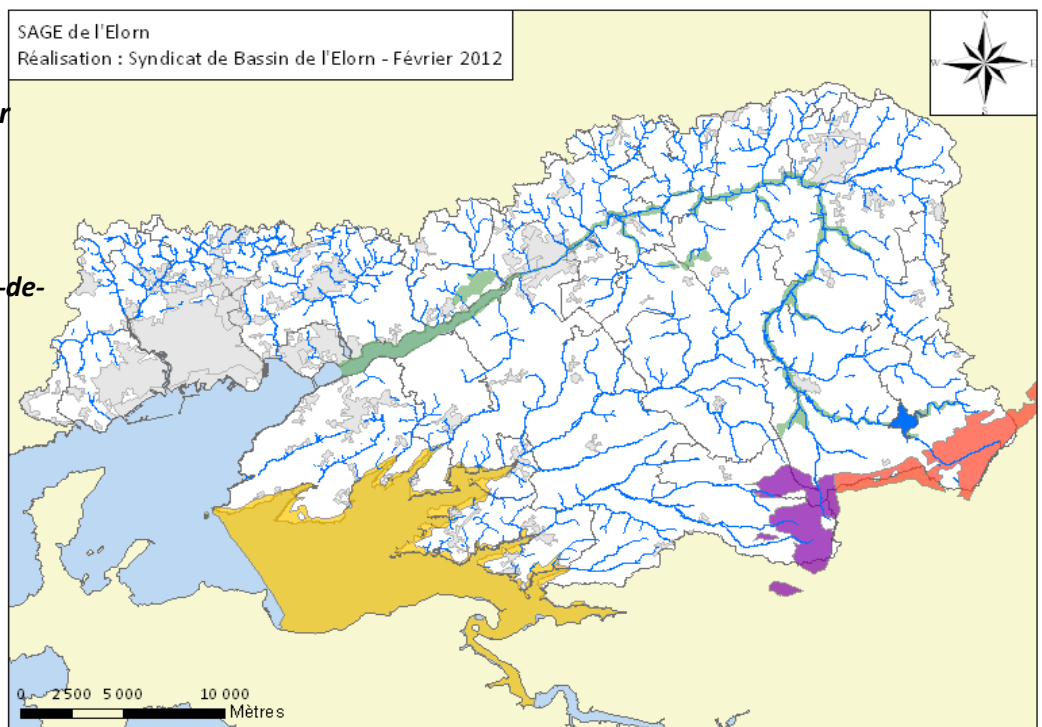


Natura 2000 dans le bassin versant de l'Elorn :




Désigné en 2007 Le site Natura 2000 de l'Elorn comprend l'ensemble des berges du cours principale, et des prairies associées, depuis les sources de l'Elorn (Comana) jusqu'à l'estuaire (Relecq-Kéruon). Pour un total de 2 300 hectares, 21 communes sont concernées.

L'intérêt écologique majeur de l'Elorn est lié à la qualité de ses rivières qui permet le maintien de populations de poissons migrateurs comme le Saumon atlantique et des prairies de fonds de vallée associées.

Localisation des sites Natura 2000



Sites Natura 2000

 Forêt du Cranou, Menez Meur	 Rade de Brest, estuaire de l'Aulne : DOCOB e cours d'élaboration
 Monts d'Arrée	 Rivière Elorn

Cartographie plus précise et par commune :

<http://riviere-elorn.n2000.fr/la-demarche-natura-2000/natura-2000-de-l-elorn/les-communes>

Les objectifs

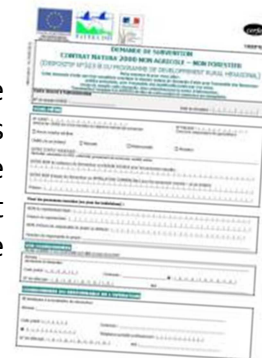
- Préserver la biodiversité
- Prendre en compte les activités sociales, économiques, culturelles et régionales
- Valoriser le patrimoine naturel de nos territoires
- Former un réseau européen des sites Natura 2000

En France, le système pour atteindre ces objectifs est principalement basé sur le volontariat des acteurs locaux par le biais de la contractualisation.

La gestion du site Natura 2000 rivière Elorn

Les contrats Natura 2000

Un Contrat Natura 2000 est l'une des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de maintien de la biodiversité. C'est un engagement entre un particulier (dont les parcelles sont dans le site Natura) ou une association ou encore une collectivité, et l'Etat (Préfet de département). Ce contrat comporte un ensemble d'engagements. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et de l'Europe et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Un cahier des charges est annexé au Contrat Natura 2000.



Exemples de contrats Natura 2000 :

- Restauration de milieux ouverts par débroussaillage



- Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières



- Gestion pastorale des milieux ouverts



- Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive



- Gestion de fauche manuelle ou mécanique



- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable



- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières



Les chartes Natura 2000

Une charte est un engagement volontaire de 5 ans effectué par les titulaires de droits réels et personnels de terrains inclus dans le périmètre Natura 2000 (tous les terrains situés dans le périmètre Natura 2000 : zones humides, terrains agricoles, forestier). Une gestion « compatible » avec les objectifs du Document d'Objectif doit être mise en place.

L'adhésion à la charte n'engage pas pour autant à signer un contrat Natura 2000. En effet, il s'agit d'un dispositif contractuel, d'un niveau d'engagement moindre que celui du contrat Natura 2000 et ne permet pas de contrepartie financière. Cependant, il permet tout de même d'octroyer des avantages fiscaux (tels que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB -) et l'accès à certaines aides publiques.

Les Mesures Agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales (ou MAE) sont des contrats volontaires signés entre les exploitants agricoles et l'Etat, d'une durée d'engagement de 5 ans. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre de techniques et de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement afin de protéger la biodiversité et/ou préserver la qualité de l'eau. Les MAE peuvent également être liées à d'autres enjeux en fonction des spécificités territoriales.

La mise en place des MAE génère parfois certaines contraintes qui peuvent avoir une répercussion financière pour l'exploitant. C'est pourquoi en contrepartie, est mise en place une rémunération annuelle par hectare engagé.

Calendrier de réalisation

- En cours d'appropriation locale, au niveau des particuliers ou des collectivités

Contact

Annaïg Postec au Syndicat de Bassin de l'Elorn : Tél : 02 98 25 93 51 - Mobile : 06 01 22 28 07